



**Eric DELZANT, Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or,
visite la blanchisserie industrielle de Longvic
dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire**

Le déplacement du préfet de région à la blanchisserie industrielle de Longvic vise à mettre en lumière l'intérêt de ce mode d'entreprendre et de développement économique qu'est l'Économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien que l'État lui apporte au niveau national, comme en région.

La blanchisserie est un des sites de l'ESAT « Le Mirande », géré par la Mutualité Française Bourguignonne.

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Un ESAT (ou Etablissement et Service d'Aide par le Travail) est un établissement médico social d'insertion par le travail de personnes en situation de handicap. Ces établissements, comme ceux chargés de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), relèvent du secteur de l'ESS, qui regroupe également l'ensemble des mutuelles, des associations, des coopératives et des fondations.

Progressivement, pour mieux répondre aux attentes et projets de vie de chaque ouvrier, l'ESAT « Le Mirande » a construit différents sites de travail alliant proximité du lieu de vie, implantation dans les zones d'activités et bâtiments adaptés aux activités exercées.

La blanchisserie industrielle de Longvic est l'un de ces sites de travail et fait ainsi partie de l'offre de services de l'ESAT « Le Mirande ». Elle permet une diversification des projets individuels des personnes en situation de handicap, représentant une alternative aux activités à caractère professionnel plus classique (espaces verts, nettoyage, conditionnement...) notamment pour le travail féminin.

Ce site remplit un triple objectif :

- Favoriser la qualification professionnelle des travailleurs en situation de handicap grâce à un apprentissage précis sur du matériel perfectionné ;
- Pérenniser des emplois non délocalisables, participer activement à l'économie locale et offrir des conditions de travail optimales ;
- Répondre aux besoins des établissements médico-sociaux, sanitaires, des collectivités, des entreprises mais aussi des particuliers en proposant un service de qualité pour l'entretien du linge.

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire...

Dans toute la France, le mois de novembre est dédié depuis plusieurs années à l'ESS.

Créé et porté par le réseau des 26 Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et par le Conseil National des CRESS (CNCRES), le Mois de l'ESS est une campagne événementielle d'envergure qui existe depuis maintenant 7 ans. Le Mois de novembre est ainsi devenu le rendez-vous incontournable des citoyens, des entrepreneurs, des étudiants, des salariés, des acteurs publics... intéressés par les pratiques et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

Plus de **2000 événements** sont prévus partout en France: conférences, ciné débats, ateliers, colloques, visites d'entreprises, sensibilisation en milieu scolaire...

Mais l'année 2014 restera marquée par le vote de la loi économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, élaborée en suivant un processus approfondi de concertation avec les acteurs de l'ESS (retrouvez cette loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 sur www.legifrance.gouv.fr).

La loi sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) :

=> **10% du PIB**

=> **plus de 2,3 millions de salariés, réunis par des valeurs communes, qui voient leurs moyens de développement renforcés.**

La loi ESS permet de faire connaître aux citoyens le périmètre de l'Économie sociale et solidaire, nouveau mode d'entreprendre qui permet de concilier un développement économique avec les salariés et en lien avec les territoires.

La notion d'entreprise de l'ESS regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale -à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations -mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social comme les sociétés commerciales, qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire.

Les principes de l'ESS sont clairement affirmés : ce n'est ni une économie de la réparation ni une vitrine sociale, mais une économie de l'exigence fondée sur les valeurs de gouvernance démocratique et participative, de lucrativité limitée et d'utilité sociale.

Ce modèle entrepreneurial spécifique crée plus d'emplois que l'économie classique : depuis 2000, tandis que l'emploi privé dans l'économie classique (hors ESS) progressait de 4,5%, les entreprises de l'ESS créaient 24% d'emplois supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité, à travers cette loi :

1. Reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire comme un mode d'entreprendre innovant et durable, et aussi orienter davantage de financements, publics et privés, en direction de ces entreprises, notamment avec le concours de BpiFrance

2. Consolider le réseau des acteurs de l'ESS pour inscrire leur dynamique dans la durée

3. Redonner du pouvoir d'agir aux salariés, notamment en leur reconnaissant le droit d'être informés préalablement à la vente de leur entreprise et de la reprendre sous forme de société coopérative et participative (SCOP) sans acquérir immédiatement de la majorité du capital

4. Provoquer un choc coopératif, pour qu'au sein notamment des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et des coopératives d'activité et d'emploi (CAE), salariés, producteurs, usagers, collectivités locales et entrepreneurs-salariés unissent leur force pour créer de l'emploi.

5. Renforcer les politiques de développement local durable et les initiatives des acteurs locaux, pour encourager les emplois non délocalisables dans les territoires

Signature du cadre de référence pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne

Au niveau régional, un travail a été mené par les acteurs institutionnels de l'ESS que sont le Conseil Régional, la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'Etat pour élaborer un document partenarial intitulé « cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne ».

A partir d'un diagnostic de la situation de l'ESS en Bourgogne et l'identification d'objectifs opérationnels, ce document propose aux acteurs locaux des pistes de travail, des « bonnes pratiques », pour relever les enjeux identifiés et saisir les opportunités de développement économique et d'emploi.

Ce document cadre sera présenté et signé le 20 novembre par Eric DELZANT, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, accompagné de : François PATRIAT, Président du conseil régional de Bourgogne, Bruno FOREST, Président de la CRESS BOURGOGNE, Patrick RABIN, Trésorier Général de la Mutualité Française Bourguignonne - Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes

Le préfet de région soulignera à cette occasion notamment les apports essentiels de la loi ESS et pourquoi le développement de l'ESS qui représente 10,3 % de l'emploi salarié en France est une opportunité de création de richesses économiques et un soutien indispensable de la cohésion sociale et du développement durable.

Quelques repères chiffrés sur la place de l'ESS

en Bourgogne (2010)

10,8 % de l'emploi bourguignon, 58 008 salariés dont :
associations 42438, coopératives 8208, mutuelles 6190, fondations 1172
10,2 % des établissements (6213)

Des entreprises présentes dans tous les secteurs d'activité mais en majorité dans les activités de services et plus particulièrement dans trois secteurs : action sociale, activités financières et d'assurance et enseignement.

en France :

2,3 millions de salariés
soit 10,3% de l'emploi salarié en France
222 869 établissements, soit 9,5% des établissements

CADRE DE REFERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE **L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE** EN BOURGOGNE

2014-2020